

### Descriptif de la fonction :

Le conseiller en prévention assiste l'employeur (la commune et le CPAS), les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs pour l'application des dispositions légales et réglementaires relatives au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail et de toutes les autres mesures et activités de prévention. Il a une fonction de conseil vis-à-vis de l'employeur, de la ligne hiérarchique et des travailleurs. Il interagit avec l'employeur, les agents et les partenaires internes et externes, en vue de concevoir un plan global de prévention dans lequel s'inscrivent les plans annuels de mise en œuvre. Il adopte une attitude stratégique en vue de prévenir les risques sur le lieu de travail.

Il assume également les missions de la planification d'urgence (commune). Il est spécialement chargé de la gestion de crise et de la planification d'urgence. L'agent anime les travaux de planification d'urgence et pilote l'accomplissement des tâches de la Cellule de Sécurité Communale dans les différentes étapes du cycle du risque. En situation d'urgence, il siège au Comité de Coordination et conseille l'autorité compétente. Dans ce cadre, le travailleur sera amené à :

- Analyser et quantifier le risque d'exposition au danger détecté pour le personnel ;
- Analyser les risques d'exposition aux dangers détectés auxquels l'organisation et ses membres sont confrontés dans l'exercice de leurs missions ;
- Etudier la charge de travail, l'adaptation du travail à l'homme, la prévention de la fatigue professionnelle et des facteurs psychosociaux ;
- Accompagner l'employeur dans la priorisation des mesures de prévention à mettre en œuvre et dans l'application des mesures de la loi du bien-être au travail ;
- Collaborer avec la médecine du travail, le bourgmestre, le personnel technique...
- Conseiller l'employeur sur les mesures à prendre pour éviter les risques d'accident de travail, de maladie professionnelle...
- Conseiller sur les mesures à prendre dans le cadre de manifestations de grande ou de moyenne importance ou pour les événements provoquant de grands rassemblements de personnes ;
- Participer à l'élaboration des plans de formation du personnel pour les aspects relatifs au bien-être au travail ;
- Assurer le suivi administratif des documents, dossiers et rapports relatifs au bien-être au travail ;
- Etablir des procédures selon des scénarios repris dans l'inventaire des risques ;
- Etablir Plan Communal d'Urgence et d'Intervention (PUI) en collaboration avec les différentes disciplines ;
- ....

Cette liste de tâches n'est pas exhaustive.

### Compétences spécifiques :

- Connaître la réglementation en matière de bien-être au travail
- Capacité à faire preuve de réserve.
- Communiquer aisément à l'oral et à l'écrit
- S'exprimer avec clarté et efficacité

## L'Administration communale recherche un conseiller en prévention/ Planu niveau II (H/F)

Écrit par Godin Marie-Odile

Mercredi, 21 Février 2018 10:04 -

---

- Etre à l'écoute du public
- Etre autonome dans ses domaines
- S'adapter à une grande variété de situations et d'interlocuteurs

Cette liste de compétences n'est pas exhaustive.

Votre profil :

Etudes : Etre titulaire d'un bachelier ou graduat

Formation : Etre titulaire du diplôme de conseiller prévention niveau II (niveau I est un plus)

Permis de conduire : B

Votre contrat :

Contrat à durée déterminée de 6 mois (suivi d'un CDI si CDD concluant)

Régime de travail : Temps plein

Rémunération : échelle D9

Conditions de recrutement :

- Etre belge ou ressortissant de l'U.E.
- Etre de bonnes conduite, vie et mœurs
- Réussir les examens de recrutement
- Etre dans les conditions APE au moment de l'engagement.

Documents à fournir :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Un extrait de casier judiciaire (modèle 1)
- Une copie du diplôme
- Une copie de l'attestation de formation niveau 2
- Une copie recto/verso de la carte d'identité
- Une copie du permis de conduire
- Le passeport APE si déjà dans les conditions (si pas exigé à l'engagement)

Candidatures :

Les candidatures (lettre de motivation, C.V., documents cités ci-dessus) en vue de participer aux différentes épreuves pratiques et orales qui seront organisées pour le recrutement, doivent être adressées par la poste, au Collège Communal de la commune de et à 7340 COLFONTAINE, Place de Wasmès, 22, au plus tard le 30 mars 2018. (le cachet de la poste faisant foi).

N.B. : Nous insistons pour que tous les documents cités ci-dessus soient expédiés en même temps que votre lettre de candidature.

## **L'Administration communale recherche un conseiller en prévention/ Planu niveau II (H/F)**

Écrit par Godin Marie-Odile

Mercredi, 21 Février 2018 10:04 -

---

Une séance d'information sur le poste sera organisée le jeudi 22 mars 2018 à 18h00 à la Salle Armand Simon, Rue du Pont d'Arcole 14, 7340 Colfontaine. Pour assister à cette séance, veuillez-vous inscrire au préalable en téléphonant au 065/88.74.12 (Mme DEGHILAGE).